

colonialisme
crimes coloniaux

Olivier Le Cour Grandmaison : « La France n'est pas le phare qui illumine le monde »

Entretien réalisé par Ixchel Delaporte
L'Humanité, Mardi, 21 Février, 2017



Rafle d'Algériens menée par la police, à Puteaux (Hauts-de-Seine), au soir du 17 octobre 1961. Photo :AFP

Mémoire. Un appel lancé à la société civile réclame la reconnaissance des crimes coloniaux commis par la France. Le politologue *Olivier Le Cour Grandmaison* explique l'urgence de rendre justice aux héritiers de l'immigration coloniale et postcoloniale.

Pourquoi avez-vous lancé un appel pour la reconnaissance des crimes coloniaux commis par la France ?



Olivier Le Cour Grandmaison Lors de la commémoration du 8 mai 1945, en 2016, il nous a semblé important de lancer un appel relatif à l'ensemble des crimes coloniaux pour qu'ils soient enfin reconnus et qu'on ne s'en tienne pas à des revendications fragmentaires. Cet appel rappelle tout d'abord les moyens employés pendant la période coloniale sous la III^e République, et notamment la condition des « indigènes » comme sujets français, jusqu'en 1945. À ce titre, ils furent assujettis au travail forcé et à un certain nombre de dispositions d'exception. Certaines étaient rassemblées dans le Code de l'indigénat, aussi appelé « code matraque » en Algérie par lesdits sujets français. Aujourd'hui encore, pour beaucoup, la fin de la Seconde Guerre mondiale inaugure une période de paix. Or, après 1945, et contrairement à des chronologies oubliées qui contribuent à entretenir le grand roman national, la France a presque constamment été en guerre dans ses colonies jusqu'au 19 mars 1962.

Comment expliquer les difficultés, sinon les réticences, de l'État français et du corps politique à reconnaître ces massacres ?

Olivier Le Cour Grandmaison Depuis la loi du 23 février 2005, toujours en vigueur, la droite de gouvernement assume publiquement un discours de réhabilitation du passé colonial français. Cette loi scélérate établit une interprétation positive du passé colonial français. Elle a été le prologue d'un combat qui se poursuit encore. En témoigne le discours de François Fillon, au cours de l'université d'été de son courant, où il a vanté les « mérites » de la colonisation française. De même l'extrême droite. Quant à l'actuel chef de l'État, à son gouvernement et à la majorité qui les soutient, ils font preuve d'une pusillanimité qui ne se dément pas.

Que répondez-vous à ceux qui pensent que faire vivre cette mémoire douloureuse contribuerait à une guerre des mémoires ?

Olivier Le Cour Grandmaison La reconnaissance des crimes coloniaux mettra enfin un terme à ce qui est vécu par les héritiers de l'émigration coloniale et postcoloniale comme une discrimination mémorielle et commémorielle inacceptable. Contrairement à ceux qui affirment que cela contribue à relancer une guerre des mémoires, une telle reconnaissance permettra aux personnes concernées de voir leur passé singulier enfin publiquement reconnu. Relativement à ces questions, si l'on s'affranchit d'un tropisme hexagonal particulièrement aveuglant, on découvre que la France n'est pas le phare qui illumine le monde mais une bien faible lueur. La Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont tous, pour différents épisodes sanglants de leur passé colonial et conquérant, reconnu les torts terribles infligés aux populations autochtones. Parfois même, cette reconnaissance officielle s'est accompagnée de réparations financières accordées aux victimes. C'est le cas aux États-Unis et en Grande-Bretagne dernièrement où, à la suite d'un jugement prononcé en juin 2013, les victimes mau-mau des massacres perpétrés au Kenya par les Britanniques ont eu gain de cause devant la justice.

Quels sont les enjeux, pour la société française, d'une reconnaissance collective de ces crimes ?

Olivier Le Cour Grandmaison Il y a en France plusieurs millions d'héritiers de l'émigration coloniale et postcoloniale, qu'ils soient français, algériens ou nationaux d'anciennes colonies.

Pour beaucoup d'entre eux, ce passé colonial a parfois gravement et durablement affecté leur histoire personnelle et familiale. L'une des façons de rendre justice aux victimes du colonialisme et à leurs descendants, c'est de reconnaître publiquement les crimes commis.

Pourquoi est-ce si difficile en France ?

Olivier Le Cour Grandmaison Le passé colonial implique au moins trois Républiques, la IIIe, la IVe et la Ve, ainsi que l'ensemble des forces politiques. La droite, la SFIO et, dans certains cas, aussi la direction du PCF, dont les députés ont voté, le 12 mars 1956, les pouvoirs spéciaux demandés par le socialiste Guy Mollet. Le retour sur ce passé colonial met à mal bien des mythologies nationales et partisans.

Quels sont ces territoires où la guerre a continué après 1945 ?

Olivier Le Cour Grandmaison D'abord les terribles massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, qui débutent le 8 mai 1945. Outre des milices coloniales, l'ensemble des forces armées françaises sont impliquées. Bilan : près de 35 000 morts. Il s'agit bien d'un crime d'État. Pour les autorités françaises, il s'agit de faire la démonstration qu'elles ne toléreront aucune velléité d'indépendance dans quelque territoire colonial que ce soit. Sétif est un signal sanglant adressé à la population algérienne et à l'ensemble des colonisés. À preuve les massacres de Haiphong en Indochine, en novembre 1946, puis ceux de Madagascar : près 80 000 morts. En juin 1954, la guerre d'Indochine s'achève, le 1er novembre, le conflit algérien débute. Entre 1945 et 1962, le nombre de morts dans les colonies est estimé à un million, soit plus que l'ensemble des civils, militaires et résistants français au cours de la Seconde Guerre mondiale (environ 600 000).

La façon dont on traite les jeunes Noirs et Arabes en France a-t-elle à voir avec ce passé colonial ?

Olivier Le Cour Grandmaison Y compris après 1945, ceux que j'appelle les colonisés-émigrés ont été soumis à des dispositifs répressifs d'exception. Lors de la manifestation du 14 juillet 1953, six militants du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) sont tués par la police. En octobre 1961, les Français musulmans d'Algérie de Paris et de la banlieue se voient imposer un couvre-feu raciste décidé par le préfet Maurice Papon, avec l'aval du gouvernement de Michel Debré. Les massacres qui vont suivre, les rassemblements pacifiques organisés par le FLN témoignent là encore du recours à des violences extrêmes. Quant aux héritiers de l'immigration coloniale et postcoloniale aujourd'hui, les jeunes des quartiers populaires plus encore, ils sont en quelque sorte l'incarnation des classes pauvres et dangereuses du XXIe siècle, contre lesquelles les violences policières que l'on sait sont couramment employées. De plus, les pratiques policières dans les quartiers populaires – contrôles au faciès réitérés, humiliations et brutalités – tendent à établir une sorte d'état d'urgence permanent qui ne dit pas son nom mais dont l'objectif est bien est d'assigner les jeunes visés à leurs quartiers.

L'appel est à retrouver sur Internet mesopinions.com et sur le site de l'Humanité.fr